



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Office fédéral de l'agriculture
Monsieur J. Chavaz, directeur-suppléant
Mattenhofstr. 5
3003 Berne

Par mail à colette.schmid@blw.admin.ch

Lausanne, le 6 janvier 2010
WW/mbr

Audition relative à la modification de l'ordonnance concernant la banque de données sur le trafic des animaux, de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance concernant les émoluments liés au trafic des animaux, de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires ainsi que de l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes

Monsieur le Directeur-suppléant, Madame,

Nous avons pris connaissance du dossier susmentionné qui comprend plusieurs volets en relation avec l'identification des équidés.

En préambule, nous souhaitons que l'audition ouverte permette de prendre en compte les avis et remarques formulées par les milieux très directement concernés. Nous faisons référence ici en particulier à la Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin (FSEC), à la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM) et au canton du Jura.

Nous tenons cependant à relever les points ci-après :

Remarques générales

Sur le fond, nous approuvons les principes de l'introduction des équidés dans la BDTA et du passeport généralisé. Sur la forme, la mise en œuvre de ces principes nous paraît plutôt compliquée, tatillonne et source de nouvelles charges pour les détenteurs d'équidés. Nous avons aussi des doutes sur la capacité de la BDTA, respectivement d'Identitas SA, de gérer correctement le suivi et l'identification des équidés.

Dans ce sens, nous demandons que les différents textes proposés soient adaptés sur les points suivants :

- Prise en compte des données existantes sur l'identité des équidés enregistrés dans les Fédérations d'élevage reconnues.
- Mise en place d'un système simple et peu onéreux des échanges de données entre la BDTA équine et les fédérations d'élevage. Il faut absolument éviter les doublons coûteux.
- Possibilité doit être donnée aux fédérations d'élevage de délivrer les passeports pour les équidés. Cela allégera d'autant le travail d'Identitas.
- Possibilité doit être donnée à des personnes formées et agréées d'implanter la puce électronique aux équidés. L'exclusivité donnée ici aux vétérinaires n'est pas opportune et constitue, notamment par rapport aux pays voisins, une source de coûts supplémentaires et de distorsion de concurrence.
- L'obligation de notification électronique est à assouplir, en donnant la possibilité de transmettre les données par carte de notification. Cela concerne en particulier les détenteurs de bovins et d'équidés.
- Le système des émoluments est à simplifier. Dans la mesure où les fédérations d'élevage s'occupent des passeports pour les animaux relevant de leur compétence, le montant de fr. 300'000.— pour l'exploitation de la BDTA équine peut être revu à la baisse et les émoluments sont à revoir en conséquence.

Remarques de détail

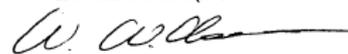
Nous renonçons à reprendre en détail les remarques générales par des propositions d'amendements aux différents articles des projets en audition.

Comme mentionné plus haut, nous vous invitons à vous référer aux propositions des organisations chevalines.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur-suppléant, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AGORA

Le directeur :



Walter Willener